

Index AI : PRE 01/643/2013  
09 December 2013

## **Libye. Il faut enquêter sur le décès d'un membre des forces spéciales torturé à mort**

Les autorités libyennes doivent de toute urgence enquêter sur la mort, la semaine dernière, d'un soldat décédé des suites d'actes de torture après 10 heures d'un interrogatoire mené par des membres de sa propre unité, a déclaré Amnesty International lundi 9 décembre.

Hussein Radwan Raheel, 37 ans, servait dans la Saiqa, une unité d'élite de l'armée dépendant du ministère de la Défense. Selon les explications fournies par sa famille à Amnesty International, il a été violemment battu et soumis à des décharges électriques. Des photos du corps et un rapport médico-légal, dont l'organisation a pu prendre connaissance, indiquent également qu'il a été torturé.

« La torture et les mauvais traitements étaient utilisés quotidiennement par l'État pour terroriser la population sous le régime impitoyable de Mouammar Kadhafi. Les autorités libyennes doivent prouver que le pays a véritablement rompu avec le passé en faisant clairement savoir que les violations des droits humains commises par les représentants de l'État ne seront plus tolérées », a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Une enquête indépendante et impartiale doit être conduite par les autorités civiles sur la mort de Hussein Radwan Raheel, et les résultats doivent en être rendus publics. Les personnes responsables de sa mort doivent être tenues de rendre des comptes pour montrer que les tortionnaires n'auront pas carte blanche dans la Libye d'aujourd'hui. »

Amnesty International craint qu'une enquête menée par l'armée manque de transparence et d'indépendance et ait pour unique conséquence de dissimuler les atteintes commises.

« Depuis le soulèvement libyen il y a deux ans, les autorités ferment les yeux sur les agissements des milices, permettant à l'impunité de s'implanter fermement. Ne pas sanctionner les violations commises par les agences gouvernementales ne fera qu'institutionnaliser la torture », a expliqué Hassiba Hadj Sahraoui.

D'après un rapport médico-légal, Hussein Radwan Raheel est mort après avoir été battu à plusieurs reprises et avoir reçu des décharges électriques répétées, ce qui a provoqué chez lui une insuffisance cardiaque et une défaillance du système vasculaire. Il présentait des ecchymoses au niveau du nez et du visage en général, de la poitrine, du dos et des membres, ainsi que des marques de décharges électriques sur les bras.

Après avoir été torturé, Hussein Radwan Raheel aurait été enfermé dans un conteneur, sans matelas ni couverture et sans bénéficier de soins médicaux. Il a été retrouvé mort le lendemain matin et son corps a été transféré au Centre médical de Tripoli.

La famille d'Hussein Radwan Raheel a été informée de son arrestation par un ami, selon qui le soldat aurait été arrêté par des agents de son unité après s'être présenté sur la base militaire de la Saiqa, à Tripoli, aux alentours de 11 heures le 1<sup>er</sup> décembre. L'un de ses supérieurs a indiqué à la famille qu'Hussein Radwan Raheel était interrogé à propos de la disparition d'un véhicule militaire appartenant à la base. Durant sa détention, sa famille n'a jamais été autorisée à lui rendre visite ou à lui parler au téléphone.

Ses proches ont appris le lendemain, par le biais de relations personnelles, qu'Hussein Radwan Raheel était mort. Après avoir obtenu la confirmation de son identité, la famille a signalé sa mort à la police. Le ministère public a réclamé un examen médico-légal du corps.

Deux autres membres de la Saiqa, dont Mohammad Faraj Tarhouni, 23 ans, ont été arrêtés le même jour et ont subi des interrogatoires pendant une semaine. Tous deux ont été déférés au parquet militaire le 8 décembre et sont actuellement détenus dans une prison militaire de Tripoli. Amnesty International craint qu'ils aient eux aussi été torturés et maltraités.

En septembre 2013, le Premier ministre libyen a fait l'éloge de la Saiqa en affirmant qu'elle représentait « la naissance d'une nouvelle armée libyenne ».

« Alors que le peuple libyen descend dans les rues pour réclamer le retour de la police et de l'armée nationale pour que soient rétablis l'ordre et la sécurité, les autorités doivent veiller à ce que la "nouvelle armée libyenne" soit un corps professionnel soumis à l'obligation de rendre des comptes et qui fait respecter les lois, au lieu de les fragiliser encore un peu plus », a déclaré Hassiba Hadj Sahraoui.

Toute action de la part de la communauté internationale visant à aider à la reconstruction du secteur de la sécurité en Libye ou à la formation des soldats libyens doit aussi mettre l'accent sur le respect des principes des droits humains.

### **Complément d'information**

En avril 2013, le Congrès général national libyen a adopté une loi relative à la torture, aux disparitions forcées et à la discrimination qui introduit une peine minimale de cinq ans d'emprisonnement pour tout individu déclaré coupable d'avoir infligé à une personne détenue sous son autorité des souffrances mentales ou physiques dans le but de lui soutirer des aveux forcés. Cette loi prévoit une peine de réclusion à vie lorsque des actes de torture entraînent la mort de la victime.

En août 2013, lors d'une rencontre avec Amnesty International, des responsables du ministère de la Justice ont reconnu que personne n'avait été poursuivi au titre de la loi relative à la torture depuis sa promulgation.

La Mission d'appui des Nations unies en Libye a recensé 11 cas dans lesquels des éléments probants suggèrent que des détenus ont été torturés à mort entre janvier et octobre 2013. Entre septembre 2011 et juillet 2012, Amnesty International a recensé 20 cas de morts en détention, dossiers médicaux et rapports médico-légaux à l'appui. En 2013, l'organisation a visité 27 centres de détention dans tout le pays, y compris des prisons d'État ou placées officiellement sous la supervision de l'État et d'autres gérées par des milices. Amnesty International a constaté que la torture et les mauvais traitements restent courants dans certains lieux de détention et systématiques dans d'autres. Les détenus sont particulièrement exposés aux atteintes à leurs droits fondamentaux dans les premiers jours suivant leur placement en détention.

La Saiqa est le nom donné aux forces spéciales de l'armée libyenne. Cette unité est composée de commandos placés sous le commandement direct du chef d'État-major des armées et du ministère de la Défense. Elle a été créée à Benghazi en 2010 et n'a commencé à opérer dans l'ouest du pays qu'après la fin du conflit armé de 2011. Elle est composée d'anciens soldats du colonel Kadhafi mais aussi d'anciens miliciens qui ont été autorisés à intégrer cette institution à la fin du conflit.